

**Regroupement
Pédagogique
Intercommunal**

des communes de :

**LA FORTERESSE
PLAN
SAINT PAUL D'IZEAUX**

DOSSIER D'INSCRIPTION

RENTREE SCOLAIRE 2014 - 2015

A CONSERVER

INFORMATION aux parents d'élèves du RPI.

Le RPI, c'est quoi ?

Vous demeurez à La Forteresse, Plan ou St Paul d'Izeaux et votre enfant est en âge d'être scolarisé. Il intégrera le Regroupement Pédagogique Intercommunal mis en place depuis septembre 2003.

Le R.P.I. regroupe les écoles de ces trois communes : le cycle 1 et les grandes sections sont à St Paul d'Izeaux, le cycle 2 est à la Forteresse et le cycle 3 à Plan. Les affectations des cycles sont susceptibles d'être modifiées en fonction des effectifs.

Les structures en place :

- Transport scolaire

Les transports scolaires entre les 3 communes sont assurés matin et soir (subventionnés par le Conseil Général) avec une accompagnatrice pour les enfants de la maternelle. Abonnement payant en fonction du QF.

- Garderie périscolaire

Une garderie périscolaire est en place sur chaque commune.

- Restaurant scolaire

Chaque école propose la restauration scolaire. La garde des demi-pensionnaires est assurée par du personnel rémunéré par les communes.

A titre indicatif, le prix du repas pour l'année 2013-2014 était de 3,75 € pour les écoles de Saint Paul d'Izeaux et la Forteresse et de 3,95 € pour l'école de Plan puisque les portions sont plus importantes.

HORAIRES DES CLASSES :

		<u>Temps d'Activités Périscolaire</u>
- PLAN :	8h30 - 11h45	
	13h15 – 15h15	15h15 – 16h00
Samedi (ou mercredi)	8h30 – 11h30	
- LA FORTERESSE :	8h45 -12h00	
	13h30 - 15h30	15h30 – 16h15
Samedi (ou mercredi)	8h45 – 11h45	
- ST PAUL D'IZEAUX :	8h55 - 12h05	
	13h35-15h40	15h40 – 16h25
Samedi (ou mercredi)	8h55 – 11h55	

Concernant la 5° demi-journée supplémentaire, la décision finale sera rendue par le recteur le 3 juillet 2014. Nous vous tiendrons informé à ce moment-là.

INSCRIPTION au RPI

Si votre enfant n'est pas inscrit au R.P.I

Dans le cadre du R.P.I., il est impératif que chaque nouvel élève soit inscrit dans sa commune de résidence. Vous devez vous rendre dans votre mairie munis de votre livret de famille ainsi qu'un justificatif de domicile (facture EDF, téléphone, etc...).

Horaires d'ouverture des mairies

- LA FORTERESSE :

Lundi, jeudi et vendredi : 9 h à 12 h et vendredi : 14 h à 17 h 30 .

- PLAN :

Lundi : 9 h 30 à 11 h, mercredi : 8 h 30 à 11 h 30 et vendredi : 8 h 30 à 12 h

- ST PAUL D'IZEAUX :

Mercredi : 17h à 19h et vendredi : 15h à 18h30

Si votre enfant doit prendre le car pour se rendre à son école, le dossier de transport scolaire est téléchargeable sur le site www.transisere.fr ou disponible dans tous les relais-vente.

Que devez-vous faire après être passé en Mairie ?

Vous vous présentez auprès de la directrice de l'école où votre enfant sera scolarisé.

• Ecole maternelle de ST PAUL D'IZEAUX

Vendredi 20 juin et Lundi 23 juin 2014 de 16h45 à 18h

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous rendre aux permanences, vous pouvez prendre rendez-vous directement avec l'enseignant en téléphonant à l'école (04 76 35 98 74)

• Ecoles de PLAN et La FORTERESSE

Sur rendez-vous avec l'enseignant en téléphonant à l'école.

Plan : 04.76.65.54.90

La Forteresse : 04.76.65.41.82

Documents à apporter :

- votre livret de famille
- le certificat de pré-inscription délivré par la mairie du lieu de résidence
- le carnet de santé de votre enfant ou une photocopie des vaccinations
- le certificat de radiation de l'école fréquentée auparavant le cas échéant
- le dossier cantine/garderie et les fiches administratives pour l'école

REGLEMENT DES RESTAURANTS SCOLAIRES

1) INSCRIPTIONS

Les enfants non-inscrits ne seront pas acceptés.

- l'inscription est annuelle, dans ce cas compléter la page 2 du dossier à rendre
- ou l'inscription peut se faire mensuellement.

2) TARIF DES REPAS

Septembre 2013 :

- 3,75 € (révisable à la rentrée suivante selon arrêté préfectoral) pour les cycles 1 et 2.
- 3,95 € (révisable à la rentrée suivante selon arrêté préfectoral) pour le cycle 3.

3) PAIEMENT

Les parents régleront les repas directement à l'ordre du trésor public. Le non-paiement dans les délais indiqués sur la facture pourra entraîner l'exclusion de l'enfant du restaurant scolaire.

4) INSCRIPTION SUPPLEMENTAIRE OU ABSENCE DU RESTAURANT SCOLAIRE

ATTENTION : la livraison des repas s'effectue en liaison différée (cet impératif est fixé par le traiteur) et avant 9 heures.

Pour tout changement (**inscriptions** ou **annulations**), il faudra avertir le restaurant scolaire, **la veille, avant 9 heures dernier délai** aux coordonnées suivantes

- Restaurant scolaire de Plan : 04.76.65.54.90
- Restaurant scolaire de La Forteresse: 04.76.65.41.82
- Restaurant scolaire de St Paul d'Izeaux: 04.76.35.98.74

Nous vous rappelons que les changements d'inscriptions doivent rester exceptionnels.

En cas d'absence d'un enfant inscrit, il ne pourra être remplacé par un autre enfant. Absences non signalées à temps : les repas seront facturés.

5) SECURITE DES ENFANTS PENDANT LA SURVEILLANCE

LES ENFANTS N'ONT PAS L'AUTORISATION (en parler avec vos enfants) :

- 1- de sortir sur les parkings
- 2- de jouer avec des bâtons, de lancer des pierres, de l'eau, des boules de neige... etc... ou tout objet dangereux
- 3- d'apporter des objets personnels autres que ceux utiles à leur enseignement.

D'autre part, tous les enfants doivent avoir un comportement correct à table, avec le personnel d'encadrement ainsi qu'avec les autres enfants.

Le non-respect de ces règles pourra entraîner le renvoi de l'enfant du restaurant scolaire, après entretien entre la responsable, les parents et la Municipalité.

6) REPAS

Les menus seront affichés chaque mois.

Les conditions de prise de repas favorisent l'éducation sociale et nutritionnelle des enfants : pour cela le repas est pris avec un maximum de calme et de détente et doit durer environ 45 minutes.

Les médicaments ne seront donnés qu'en cas d'extrême nécessité et seulement si l'ordonnance est fournie. Il appartient aux parents de s'organiser pour palier à ce cas exceptionnel.

Chaque enfant doit prendre connaissance du règlement intérieur, le signer et le respecter durant toute l'année scolaire.

Les parents sont invités à approuver et signer ce règlement. Dans le cas contraire, leur enfant ne sera pas inscrit au restaurant scolaire.

REGLEMENT DE LA GARDERIE COMPLEMENTAIRE

HORAIRES D'ACCUEIL GARDERIE DU MATIN

Le matin, dès 7 h 15 pour Plan et La Forteresse; 7 h 30 pour Saint Paul d'Izeaux.

Garderie gratuite dès la première rotation du car.

Le soir, jusqu'à 18 h 15 à Plan, La Forteresse et Saint Paul d'Izeaux.

TARIF DE LA GARDERIE DU SOIR

2,50 € l'heure, facturée au quart d'heure. Tout quart d'heure entamé est dû.

Tarif révisable à la rentrée suivante.

INSCRIPTION

Inscription annuelle

INSCRIPTION SUPPLEMENTAIRE OU ANNULATION DE LA GARDERIE

Transmettre un mot à l'école concernée, si possible la veille, pour les imprévus,

Vous pouvez contacter :

Pour LA FORTERESSE : 04 76 65 41 82

Pour SAINT PAUL D'IZEAUX: 04.76.35.98.74

Pour Plan : 04.76.65.54.90

TRANSPORT SCOLAIRE

- Accompagnatrice des enfants

Une accompagnatrice est prévue pour encadrer les enfants de l'école maternelle dans leurs déplacements entre les 3 communes.

- Cartes de transport

Elles sont attribuées par le Conseil Général après abonnement auprès de Transisère